



COMHAFAT/ATLAFCO

## REUNION DE CONCERTATION COMHAFAT-OSPESCA 03 Août 2022 Rapport

### Préambule

Le lundi 03 octobre 2022 s'est tenue au siège de la COMHAFAT à Rabat (Maroc) et en ligne, une réunion de concertation entre la COMHAFAT et OSPESCA.

L'objectif principal de cette rencontre est de rapprocher dans la mesure du possible, les positions des 2 groupes COMHAFAT et OSPESCA, sur les principales composantes du programme de conservation et de gestion pour les thonidés tropicaux, qui est examiné au sein de la Sous-Commission 1 de la CICTA, en prélude à la prochaine réunion (en ligne) de cette sous-commission prévue le 13 octobre 2022.

Cette réunion intervient dans le cadre de la recherche d'un consensus général sur les mesures à adopter lors de la 23<sup>ème</sup> réunion extraordinaire de la CICTA (14-21 novembre 2022).

L'ordre du jour ci-joint, prévoit en particulier des points de discussion sur les principales espèces de thonidés tropicaux. L'accent sera mis sur le cas du thon obèse qui fait l'objet actuellement de discussions importantes au sein de l'ICCAT.

### Ouverture

Ouvrant la séance, Monsieur Abdelouahed BENABBOU, Secrétaire Exécutif a souhaité la bienvenue aux représentants d'OSPESCA présents à Rabat (Monsieur Bernal CHAVARIA de l' Aménagement et politique internationale des pêches du Costa Rica et Monsieur Carlos MARTINEZ du Guatemala) pour leur déplacement, ainsi qu'aux participants en ligne notamment ceux d'OSPESCA qui ont dû, en raison du décalage horaire, se lever à 2h pour des uns et 3h pour d'autres, pour suivre les travaux de la réunion.

Il a rappelé que les 2 Parties partagent plusieurs points communs telle que la conservation et l'utilisation durable des ressources marines vivantes, dans l'optique de garantir les bénéfices à long terme de leur exploitation, en particulier la sécurité alimentaire et le développement de leurs communautés côtières.

Par l'organisation de cette rencontre COMHAFAT et OSPESCA répondent également à l'appel de la CICTA et de la CNUDM, pour coopérer et collaborer afin de contribuer à une gestion rationnelle des ressources partagées en haute mer, tels que les thonidés.

Prenant la parole, Monsieur Bernal CHAVARIA, a remercié le Secrétariat de la COMHAFAT pour avoir accepté la tenue de cette rencontre dans son siège et pour l'accueil chaleureux qui a été accordé à sa délégation.

Après avoir rappelé que la COMHAFAT et OSPESCA, sont 2 organisations intergouvernementales, membres de la CICTA, sont engagées toutes 2 à protéger les intérêts de leurs États membres, il a confirmé à son tour, l'existence de similitudes entre les 2 groupes de pays qui militent en faveur d'une coopération plus intense, notamment au sein de la CICTA.

Il a ajouté que les 2 organisations sont conscientes de la complexité des sujets liés à la gestion des thonidés tropicaux, en raison de faits scientifiques et des intérêts propres à chaque CPC, qui doivent être unifiés au niveau du consensus, la meilleure approche pour faciliter cet objectif est de fournir un cadre pour une communication et une compréhension ouverte entre les pays d'Amérique centrale et d'Afrique de l'Ouest.

Aussi, par l'organisation de cette rencontre de concertation, Il est attendu d'identifier et de défendre ensemble ces intérêts communs, qui pourraient servir de base à l'adoption de mesures de gestion.

À cet égard, les thons tropicaux de l'océan Atlantique sont des ressources précieuses dont l'exploitation assure la sécurité alimentaire, une source de travail et de revenus au profit de leurs nations et peuples respectifs et il est donc nécessaire de veiller à ce que leur exploitation réponde aux objectifs d'une pêche durable.

## **Déroulement de la réunion**

Monsieur AMANDE, consultant pour le compte de la COMHAFAT a fait le résumé des principaux points évoqués lors de la réunion du Panel 1 à Ponta Delgada, notamment la proposition des Etats membres de la COMHAFAT ainsi que celle du groupe de l'Amérique Centrale.

Ce point a été appuyé par M. CHAVARRIA avec des précisions sur la proposition des CPC d'Amérique Centrale. Ce dernier a évoqué

- i) Le défi de la conservation et de la récupération du stock du thon obèse (Patudo) ;
- ii) La nécessité de mener le débat dans une direction plus technique que politique au niveau de la Commission même si les dispositions politiques sont nécessaires pour certains des points qu'il faudra aborder.

M. AMANDE a appuyé ces deux assertions qu'il a considérées comme des conditions nécessaires pour faire avancer le débat. Il a ajouté une troisième condition qui était celle du non-droit à long terme des limites de captures octroyées aux CPC afin que les débats aient un sens.

### **La définition d'un TAC.**

Sur ce point le groupe de la COMHAFAT a exprimé les motivations qui l'ont fait passer d'un TAC initialement proposé à 65.000 t à 70.000 et a demandé aux membres du groupe d'Amérique Centrale de voir comment ils pourraient converger vers ce TAC à 70.000 t. Le groupe d'Amérique Centrale a suggéré de continuer à mener les consultations avec les différents membres afin de décider quelque chose qui soit cohérente pour les parties.

Les parties ont par ailleurs, convenu de défendre ensemble une période de validité des mesures du TAC sur 5 ans à savoir 2023-2027 avec une révision en 2025 en fonction des résultats de la prochaine évaluation du stock du thon obèse (Patudo).

### **La période de référence,**

Il a été convenu que plusieurs scénarii soient proposés afin de déterminer la période la plus *efficace* pour la majorité des pays en développement et convenir de l'option la plus et pertinente et favorable pour les 2 groupes, pour être défendue conjointement

### **La fermeture de la pêche sous DCP (Moratoire)**

Sur ce point le groupe d'Amérique Centrale a présenté sa proposition qui consiste à une fermeture de 2 mois dont 1 mois dynamique. Après une demande d'explication de la part du groupe de la COMHAFAT, ce dernier a dit pouvoir raisonnablement s'aligner sur les deux mois (réduction de 72 jours à 60 jours) mais ne s'alignait pas pour l'instant sur la proposition de deux fois un mois proposé par les CPCs d'Amérique Centrale, étant donné que cela ne semble pas être dans le sens de la conservation évoquée plus haut.

Ensuite un échange a porté sur le nombre de DCP et en particulier, il a été souligné par le groupe d'Amérique Centrale qu'il n'y avait aucune raison de réduire le nombre de DCP par navire en deçà des 300 DCP par navire. Le groupe de la COMHAFAT n'avait pas d'avis appuyé sur cette question et a dit être capable de s'aligner sur une proposition du maintien du nombre actuel de DCP ou de sa réduction.

### **Les autres espèces tropicales**

Un point rapide a été fait par M. CHAVARRIA et Monsieur ANGUEKO sur les autres espèces tropicales (l'albacore et le listao) suivant les dernières informations données par le SCRS lors de la réunion du SCRS en septembre 2022. Il a été retenu que les stocks des 2 espèces ne présentaient pas de signes d'épuisement ou de surexploitation.

### **Le traité sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale (BBNJ)**

La 2<sup>ème</sup> partie de la concertation a été consacrée à la présentation par M. CHAVARRIA du traité sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale (BBNJ). Il a rappelé les principales composantes de ce projet et l'historique des négociations intergouvernementales, qui ont commencé avec la 1ère Conférence (septembre 2018). En avertissant que le round final du processus BBNJ pourrait intervenir en début de l'année 2023, il a exhorté à une participation active des représentants des Départements en charge de la pêche, au sein de leur délégation nationale qui participe à ces négociations, en raison des nombreuses implications de ce traité pour la pêche.

Il s'en est suivi des échanges sur le suivi qui ont conclu qu'n l'état actuel du processus en cours, le projet de traité est défavorable aux pays en développement qui devraient coordonner leur participation pour défendre leurs intérêts et exclure les activités de la pêche qui sont déjà couvertes par les ORGP.

Les 2 Parties ont décidé de l'organisation d'une nouvelle rencontre virtuelle le lundi 10 octobre 2022 après-midi, pour convenir des questions restées en suspens, et les points de l'ordre du jour étant épuisés, la séance a été levée.

## Agenda

Temps	Matière
09h30	<b>Ouverture de la réunion</b>
09:45-11:30	I. THONS TROPICAUX:
	1. THON OBESE (GERMON) a. Résultats (éléments) de la dernière réunion de la Sous-commission 1 : i. Proposition de TAC pour 2023 ii. Régime d'attribution iii. Fermeture de l'espace-temps iv. Des mesures de contrôle
11:30-12:00	2. THON ALBACORE a. Dernières informations provenant du SCRS b. Principaux enjeux de la gestion à long terme
12:00-12:30	3. SKYJACK (LISTAO): a. Dernières informations provenant du SCRS b. Principaux enjeux de la gestion à long terme
12:30-13:00	II. Registre des ententes.
13:00- 14:00	<b>Déjeuner</b>
Après midi	III. (si le <i>temps le permet</i> ) <b>Nouveau traité sur la biodiversité dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale et ses implications pour la pêche :</b> a. Structure et architecture b. Outils de gestion par zone (AMP) c. Etudes d'impact sur l'environnement d. Renforcement des capacités et transfert de technologie marine
	<b>Fin de la réunion</b>

